

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*

### FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET D'UN CABINET MINISTÉRIEL

Exercice financier : 2023-2024

Trimestre : janvier-février-mars 2024

Personnel concerné	Total des frais de déplacement
Personnel du cabinet - Sonia LeBel	42 711,35 \$
Personnel du cabinet - Jonatan Julien	11 604,17 \$
Personnel du Secrétariat du Conseil du trésor	100 158,48 \$
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>154 474, 00 \$</b>

<sup>1</sup> Le montant inclut les allocations de séjour et les dépenses associées aux gardes du corps-chauffeurs du ministre.